

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Diadem Resources Ltd.

Interdit à Diadem Resources Ltd., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 mai 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 3 octobre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0196

Ivaco Inc.

Interdit à Ivaco Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers, ses rapports de gestion et ses attestations intermédiaires des périodes terminées les 31 mars et 30 juin de 2005 à 2012, ses états financiers, ses rapports de gestion et ses attestations intermédiaires des périodes terminées les 30 septembre de 2004 à 2011 ainsi que ses états financiers, ses rapports de gestion et ses attestations annuelles des exercices terminés les 31 décembre de 2004 à 2011 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 25 septembre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0191

Pro Minerals Inc.

Interdit à Pro Minerals Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 avril 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 25 septembre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0192

Zungui Haixi Corporation

Interdit à Zungui Haixi Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 juin 2011 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires des périodes terminées les 30 septembre 2011, 31 décembre 2011 et 31 mars 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 2 octobre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0194

6.5.2 Révocations d'interdiction

Ressources Plexmar Inc.

Révoque la décision 2012-FIIC-0105, prononcée le 18 mai 2012, adressée à Ressources Plexmar Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci a déposé ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

La révocation est prononcée le 2 octobre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0195